



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme SOETENS-VROYE demeurant Ancien Dieweg, 26 à 1180 Uccle ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de la Hisque, 26, et cadastré sous Ramillies, 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section A, n^{os} 507/G et 509/A.

Le projet consiste à **TRANSFORMER UNE HABITATION ET CONSTRUIRE DES BOXES A CHEVAUX**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet prévue par l'article D.VIII.6 du Code du Développement Territorial, en vertu de l'article R.IV.40-2 §1^{er} 2^o :

« la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **23/03/2018** au **06/04/2018** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous pris préalablement au 081/43 23 44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 16/03/2018 au 06/04/2018.

À Ramillies, le 09/03/2018.

Par le Collège,

La directrice générale,

C. MOTTART



Le Bourgmestre,

D. DEGRAUWE